

## **Les quotas de certificats verts revus pour 2010-2012 !**

Le Gouvernement wallon a adopté en première lecture, ce jeudi 17 décembre, un projet d'arrêté revoyant à la hausse les quotas de certificats verts pour la période 2010-2012.

En octobre 2009, la CWaPE attirait l'attention du Gouvernement sur le risque d'un déséquilibre croissant sur le marché des certificats verts d'ici 2012. Sans modification des pourcentages de quotas, le stock disponible s'élèverait à près de deux fois le volume à rendre à cette échéance.

Les larges concertations menées par le Ministre wallon de l'Energie avec les principaux acteurs (FEBEG, UWE, UCM, EDORA, CRIOC, IEW/APERe) ont conduit le Gouvernement à revoir à la hausse les quotas de certificats verts à rendre par les fournisseurs entre 2010 et 2012.

	Ancien	Nouveau
Quotas nominaux 2010	10 %	11,25 %
Quotas nominaux 2011	11 %	13,50 %
Quotas nominaux 2012	12 %	15,75 %

L'augmentation ainsi décidée permet d'éviter tout risque d'effondrement et renforce la confiance des investisseurs pour les projets de nouvelles installations de production d'électricité verte d'ici 2012.

Le Gouvernement wallon s'engage ainsi dans la trajectoire de contribution des énergies renouvelables à la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020, et fixera ultérieurement les quotas qui prévaudront à partir de 2013.

### ***Pour plus d'informations :***

*Isabelle Saussez, attachée de presse du Ministre Jean-Marc Nollet : 0478.833.870*